

## Concours Salon national de l'habitation 2010

### Règlement officiel du Concours « Je cuisine avec GE CAFÉ »

---

#### ADMISSIBILITÉ :

1. Le participant doit être un résident du Québec âgé d'au moins 18 ans. Ne sont pas admissibles : les employés de Expomédia, La Presse, **Cyberpresse**, GE CAFE et JC Perreault et leurs franchisés ainsi que leurs employés, les fournisseurs et agents représentants et les membres de leurs familles immédiates et les personnes avec lesquelles ces employés, fournisseurs ou agents représentants sont domiciliés.

#### PARTICIPATION :

2. Le concours prendra fin le 28 mars 2010 à 17h59. Pour participer au concours, inscrivez vos nom, prénom, adresse complète, numéro de téléphone et courriel sur le bulletin de participation que vous retrouverez dans le Journal La Presse des 18,19,20, 24,25,26 et 27 mars 2010 ou encore en complétant le coupon de participation que vous retrouverez à l'entrée du Salon ainsi qu'aux kiosques de JC Perreault et de La Presse lors de votre visite au Salon.

#### INSCRIPTION :

3. En déposant votre coupon de participation dûment rempli à l'entrée du Salon ainsi qu'aux kiosques de JC Perreault et de La Presse au Salon national de l'habitation de Montréal entre le 19 et le 28 mars 2010. Aucun achat requis.

3.1 Une (1) seule inscription par personne est permise durant la période du concours. Toute personne qui tenterait de participer de façon contraire à l'esprit du concours ou de manière à être injuste envers les autres participants sera automatiquement disqualifiée et référée aux autorités judiciaires compétentes.

3.2 Les fac similés, reproductions mécaniques ou à la main ne sont pas acceptés, **à l'exception d'un coupon imprimé à partir de la version électronique de La Presse, [lapressesurmonordi.ca](http://lapressesurmonordi.ca).**

**PRIX À GAGNER : Un (1) prix à gagner d'une valeur au détail approximative de 10 000,00\$.**

**PREMIER PRIX :**

<b>FOURNISSEUR</b>	<b>DESCRIPTIONS DES PRODUITS</b>
GE CAFÉ	<b>CUISINIÈRE BI-ÉNERGIE</b> C2S980SEMSS - Acier inoxydable GE Café Cuisinière autonettoyante à convection 30 po biénergie avec tiroir de cuisson
GE CAFÉ	<b>LAVE-VAISSELLE AVEC VAPEUR</b> CDW938ONSS - Acier inoxydable GE Café Lave-vaisselle GE Café encastré avec cuve longue en acier inoxydable - technologie SmartDispense
GE CAFÉ	<b>MICRO-ONDES À HOTTE INTÉGRÉE</b> M2072SMC - Acier inoxydable GE Café Four à micro-ondes à hotte intégrée de 2,0 pi
GE CAFÉ	<b>RÉFRIGÉRATEUR 3 PORTES</b> CFCP1NIXSS - Acier inoxydable GE Café Réfrigérateur à profondeur de comptoir, porte française avec congélateur en bas de 20,9 pieds cube

La livraison des prix est incluse et offerte par **GE CAFE** . Toutefois, des frais de livraison pourraient être applicables si le prix doit être livré dans une zone qui n'est pas desservie par le service régulier de livraison. L'Installation est non incluse. Le gagnant doit prendre possession de son prix pour le 1<sup>er</sup> mai au plus tard.

**TIRAGE :**

5. Le tirage aura lieu le mardi 30 mars 2010 au bureau d'Expomedia, situé au 370 rue Guy, bureau 210, Montréal, Québec. À la date du tirage indiquée ci-dessus, un (1) formulaire de participation sera sélectionné parmi tous les formulaires reçus à l'entrée du Salon ainsi qu'aux kiosques de JC Perreault et de La Presse durant le Salon National de l'Habitation entre le 19 et le 28 mars 2010. Les chances de gagner le prix dépendent du nombre de bulletins reçus conformément au présent règlement pendant la durée du concours.

**GÉNÉRALITÉS :**

6. Afin d'être déclarée gagnante, la personne sélectionnée pour un prix devra :

- a) Être rejointe par téléphone par les organisateurs du concours dans les quinze (15) jours suivant le tirage et devra répondre adéquatement à une question d'ordre mathématiques figurant sur le coupon de participation;
- b) Signer la formule de déclaration et d'exonération de responsabilité qui lui sera transmise par la poste, par Internet ou par télécopieur et qu'elle devra retourner aux organisateurs du concours dans les quinze (15) jours suivant sa réception. (voir annexe 1)
- c) En participant à ce concours, toute personne gagnante consent, si requis et ce, sans rémunération, à ce que ses nom, photo, image, voix, lieux de résidence ou toute déclaration reliée à l'obtention de son prix soient utilisés à des fins publicitaires relatives à ce concours.
- d) Les bulletins sont sujets à vérification par les organisateurs du concours. Tout bulletin frauduleux, illisible, incomplet, altéré, modifié, perdu, mal adressé,

falsifié, reproduit à la main ou mécaniquement, non-manuscrit ou en retard sera automatiquement rejeté et ne donnera pas droit au prix.

- e) La décision des organisateurs à cet effet est finale et sans appel, sous réserve de toute décision de la Régie des alcools, des courses et des jeux en relation avec toute question relevant de sa compétence.
- f) Les organisateurs ne sont pas responsables des erreurs ou des difficultés techniques découlant d'une panne du serveur, du matériel ou du logiciel, d'un problème de transmission ou de données perdues, différées ou altérées transmises par le participant ni des dommages causés au système d'un utilisateur à la suite de sa participation au concours ou du téléchargement de l'information nécessaire à la participation au concours.
- g) Le prix doit être accepté tel quel et ne peut être échangé contre une somme d'argent, ni transféré ni vendu ou échangé à aucune autre personne en partie ou en totalité, sous réserve du paragraphe ci-dessous.
- h) Les organisateurs du concours se réservent le droit, à leur entière discrétion, de remplacer un prix (ou portion de celui-ci) par un autre prix (ou portion de celui-ci) de même nature et de valeur équivalente ou, à leur discrétion, la valeur du prix indiquée au règlement en argent si le prix ne peut être attribué de la manière décrite, et ce pour toute circonstance qui ne découle pas de la personne gagnante et hors de la volonté ou du contrôle des organisateurs.
- i) Les participants qui ne se sont pas conformés aux règlements officiels peuvent être disqualifiés. Tout gagnant qui n'aura pas respecté le règlement ne pourra réclamer son prix. Le prix ne sera remis qu'au gagnant confirmé.
- j) Tous les bulletins sont la propriété de Expomédia et ne seront pas retournés. Seul le participant sélectionné sera contacté.
- k) Sous réserve de l'obtention de l'approbation de la Régie des Alcools, des courses et des jeux du Québec si requise, les organisateurs du concours se réservent le droit de mettre fin au présent concours, de l'annuler, de le modifier ou de le suspendre en tout ou en partie et ce, en tout temps sans préavis si un événement, un facteur quelconque, une erreur ou un virus informatique ou autrement endommagé au plan technique ou une intervention humaine de toute nature ou toute cause hors de leur contrôle nuit à son déroulement régulier ou à sa bonne administration.
- l) Le concours est assujéti à l'ensemble des lois fédérales, provinciales et municipales applicables.
- m) Les décisions des organisateurs du concours sont définitives et exécutoires quant à toutes questions relatives au présent concours.
- n) Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.
- o) Les renseignements personnels des participants sont détenus chez Expomédia au 370 rue Guy, bureau 210, à Montréal, H3J 1S6. Seuls les employés impliqués dans la tenue du concours y auront accès, et tout participant peut avoir accès à ses propres renseignements personnels

pendant la durée du concours afin d'exercer ses droits d'accès et de rectification prévus par la loi.

## ANNEXE 1

---

### FORMULAIRE DE DÉCLARATION ET D'EXONÉRATION DE RESPONSABILITÉS

#### CONCOURS « Je cuisine avec GE Cafe »

Nom du gagnant : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_

No de téléphone : \_\_\_\_\_

Adresse courriel : \_\_\_\_\_

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_ déclare ce qui suit :

- 1• J'ai participé au concours « **Je cuisine avec GE CAFE** », j'ai lu, compris et respecté le règlement de participation du concours dont copie est au présent formulaire;
- 2• Le \_\_\_\_\_ 2010, j'ai dûment rempli et déposé un coupon de participation à dans l'une des boîtes concours, situées au Salon national de l'habitation 2010, prévues à cet effet:

- 3• J'accepte mon prix tel que décerné et dégage de toute responsabilité GE CAFE, EXPOMÉDIA, LA PRESSE et JC Perreault, ainsi que leurs employés, agents et représentants et leurs agences de publicité et de promotion de quelque dommage que ce soit que je pourrais subir dans le cadre de l'utilisation de mon prix.

Signé à \_\_\_\_\_ ce \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ 2010.

\_\_\_\_\_  
Signature du gagnant

\_\_\_\_\_  
Signature d'un témoin